

**CONTRIBUTION DU PAYS CŒUR D'HERAULT
A L'ELABORATION DU
SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION
(SRDE-II)**



Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif ...

Regroupant **trois communautés de communes (Clermontais, Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault)**, le territoire du Cœur d'Hérault représente un bassin de vie de près de 80 000 habitants situé à proximité des agglomérations de Montpellier, de Béziers et de Millau.

Outre les influences et dynamiques induites par ces proximités, il bénéficie d'**une forte attractivité** grâce à la présence de 2 autoroutes gratuites (A75/A750) et d'un cadre de vie préservé (Présence de 3 Grands sites « Saint Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault », « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze », « Cirque de Navacelles »). Une partie du territoire appartient au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme.

En cela, le Cœur d'Hérault est aujourd'hui un territoire qui fait l'objet de nombreux développements touristiques, résidentiels ou économiques.

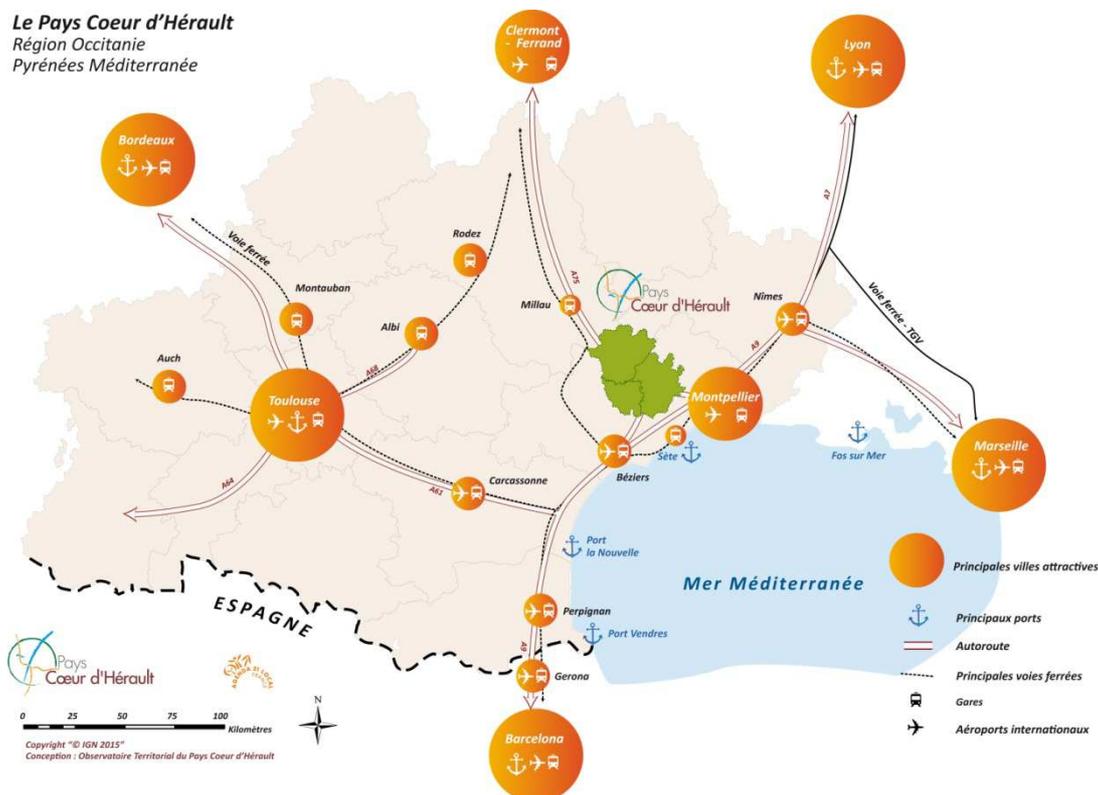
Il bénéficie d'une dynamique de création d'établissements très forte au cours des 10 dernières années et ce, notamment, dans les secteurs de la communication, des transports et des services. Près de **10 000 établissements** sont recensés aujourd'hui, dont les 3/4 n'ont pas de salarié.

Le secteur agricole reste prépondérant, avec 25 % des établissements mais marquant une légère baisse. Ses autres secteurs sont étroitement liés à la croissance démographique, notamment le commerce (18%), la construction (12%) et les services (10%)

Avec un **taux de chômage de plus de 14 %**, touchant en majorité des publics peu qualifiés, le Pays Cœur d'Hérault reste un territoire propice à la création d'activité mais avec un taux de disparition de 67 % dans les 3 premières années.

A noter que la commune de Lodève a son hypercentre identifié comme quartier prioritaire Politique de la Ville et y porte un projet structurant.

L'ESS est, quant à elle, en fort développement, d'après un panorama de l'ESS dans le pays Cœur d'Hérault porté par la CRESS LR et la maison de l'emploi. 14,2 % des établissements employeurs relèvent de l'ESS (87 % associatifs) pour 13,5 % des ETP du Cœur d'Hérault.



... à la dynamique démographique exceptionnelle

L'une des conséquences de cette position particulière du Cœur d'Hérault est un **taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région**, avec un taux annuel de + 2,6% depuis plus de 15 ans, certaines communes connaissant des taux de 5% par an !

Une attractivité qui implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des **trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Lodève**. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés. Au Cœur de la grande

Un territoire qui s'organise depuis plus de 15 ans

Le Cœur d'Hérault est un territoire organisé depuis plus de 15 ans autour d'une structure de réflexion et de coordination, le **Pays Cœur d'Hérault**. Résultat de l'évolution récente de l'organisation territoriale locale, cette structure regroupe aujourd'hui trois Communautés de Communes et fédère 77 communes. Fort d'un bilan positif pour ses 15 premières années, le Pays Cœur d'Hérault s'est doté d'un **nouveau projet de territoire intitulé « Horizon 2025 »** (annexe 1) et possède un **schéma de développement**

Une structuration pour accompagner le développement économique local, le tourisme et l'agriculture

Pour animer sa stratégie de développement économique, le Pays Cœur d'Hérault s'est doté en 2011 d'une **Agence de développement économique** et d'une **Pépinière d'entreprises**. Véritable incubateur de développement économique, elle offre un lieu d'accueil, de permanence et de services pour tous les acteurs du développement économique. Elle contribue à un environnement économique engagé dans l'arrivée de nouvelles entreprises et favorable aux entreprises et aux porteurs de projets.

Fort de ce travail régulier, le Pays Cœur d'Hérault s'est approprié l'enjeu qu'est la consultation lancée par la Région pour l'élaboration du SRDE-II. Le schéma de développement économique de 2012 a été mis à jour afin de produire la contribution du Pays Cœur d'Hérault, fruit d'une réflexion commune aux trois EPCI qui le composent, et coordonné par l'Agence économique du Pays Cœur d'Hérault en lien avec ses partenaires régionaux¹.

L'évolution de la fiscalité des entreprises de 2010 (passage de la Taxe Professionnelle à la Contribution Économique Territoriale) mais

Région, **le Cœur d'Hérault est un territoire pleinement connecté aux grandes agglomérations**. Sa proximité avec les pôles universitaires, les centres de recherche et les réseaux d'acteurs compétents, impacte directement son développement. Caractérisé par une **économie présentielle dynamique** avec une augmentation constante de TPE créées (toutefois peu génératrices d'emplois), le territoire fait **le choix de miser sur l'innovation** (un des 3 axes du programme Leader) **comme levier de croissance** et de création d'emplois durables, en s'appuyant sur ses filières ou micro-filières locales (notamment sur les secteurs de l'agriculture sous toutes ses formes, l'agro-alimentaire, la santé-bien-être, le tourisme, la culture et métiers d'art, l'environnement et le bâtiment durable).

économique (annexe 2), validé en 2012.

Dans ce cadre, le Pays Cœur d'Hérault a engagé des politiques contractuelles à son échelle pour mettre en oeuvre son projet : Contrat Local de santé, Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, Programme Leader, Approches Territoriales Intégrées...

Enfin, une réflexion pour une évolution en PETR est également en cours.

L'entrepreneuriat constitue une véritable opportunité de développement économique. Les services économiques des trois intercommunalités travaillent ensemble afin de doter le Cœur d'Hérault des outils et de l'accompagnement adapté aux entreprises. Ils s'appuient également pour cela sur le réseau consulaire. Une mission d'échange se déroule également en faveur de l'économie touristique et agricole.

¹ Cette contribution est le fruit d'un travail collaboratif au sein du Cœur d'Hérault coordonné par les services du Pays :

- 3 réunions de coordination des services « éco » des 3 EPCI et des services de l'Agence économique du Pays
- Participation des mêmes agents et des élus « éco » aux ateliers organisés par la Région (rédaction de comptes rendus)
- 1 réunion de coordination des 3 DGS des EPCI et du DGS du Pays Cœur d'Hérault
- 1 réunion de la Commission « Economie et emploi » du Pays regroupant les élus communautaires des 3 EPCI (16 septembre 2016)

également le contexte actuel de crise des finances publiques ont eu pour effet de bâtir avec prudence les programmes de politiques économiques publiques pour les prochaines années. Le schéma de développement économique du Cœur d'Hérault est ainsi modifié.

La contribution écrite du Cœur d'Hérault à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDE-II) est organisée autour de trois axes :

1. Renforcer l'écosystème économique local
2. Concourir au développement et à l'attractivité économique du territoire
3. Renforcer la compétitivité des entreprises

1. Renforcer l'écosystème économique local

Enjeu global :

La création de richesses est au cœur des préoccupations des acteurs du développement économique. Elle nécessite un appui des collectivités afin de concentrer les efforts sur les besoins prioritaires des entreprises et les secteurs d'activités susceptibles de correspondre à un marché potentiel.

Le Cœur d'Hérault a choisi d'intervenir sur **4 axes** :

- Conforter l'intervention économique de la puissance publique sur le territoire,
- Développer et accompagner les secteurs d'activités,
- Optimiser l'accueil des entreprises et des porteurs de projets,
- Conforter l'offre de formation locale

1.1- Conforter l'intervention économique sur un territoire organisé comme le Pays Cœur d'Hérault

Enjeux :

La création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà existantes est le premier objectif des acteurs du développement économique. En Pays Cœur d'Hérault, les EPCI et l'Agence de développement économique accompagnent les entreprises et les porteurs de projets au quotidien. Cet accompagnement doit pouvoir bénéficier des moyens de la nouvelle région afin qu'il puisse être poursuivi et amélioré.

La stratégie d'intervention en Cœur d'Hérault se construit autour de **3 enjeux** :

- L'acquisition d'une bonne connaissance de l'écosystème du territoire préalable nécessaire à une intervention efficace,
- La reconnaissance d'une destination économique « Cœur d'Hérault » constituée par les territoires des 3 intercommunalités,
- L'animation de la vie économique locale

Nos propositions :

Réalisation (ou actualisation) d'un diagnostic de l'écosystème économique local du Cœur d'Hérault (ou de toute autre destination économique) :

- Mise à disposition de l'**ingénierie de la Région**,
- Appui à la **mise en place d'outils pérennes d'observation et de prospective** économique territoriale,

Développement d'outils de marketing territorial et de communication afin de renforcer la visibilité et la lisibilité de la destination économique Cœur d'Hérault

Appui au développement d'une stratégie de détection et de prospection exogène :

- **Association des territoires aux démarches de prospection** de l'Agence économique de la Région (salons...),
- Impulsion d'une démarche de **complémentarité entre les territoires** de la nouvelle Région,
- Soutien pour le **maintien et le renforcement de l'outil d'animation de la vie économique locale** (quand il en existe comme pour le Cœur d'Hérault) afin de favoriser l'émergence de réseaux économiques : clubs d'entreprises, grappes d'entreprises, Clusters... dans le but de favoriser la communication et les partenariats.

1.2- Optimiser la qualité de l'accueil des entreprises et des porteurs de projets

Enjeux :

Une des missions principales des acteurs du développement économique en Cœur d'Hérault est l'accueil et le conseil auprès des entreprises et des porteurs de projets. Les entreprises en activité ou en cours de création bénéficient ainsi d'un conseil multi-partenarial de proximité par les chambres consulaires, des opérateurs œuvrant dans le parcours de la création et du développement d'entreprises. La pérennité de leur intervention, indispensable au développement du tissu économique local, doit être assurée et sa qualité sans cesse améliorée.

Les enjeux pour le territoire du Cœur d'Hérault sont de :

- Offrir un accompagnement expert aux entreprises et porteurs de projets,
- Simplifier l'offre d'accompagnement dans un souci d'optimisation,
- Permettre la détection des pépites et favoriser l'innovation,
- Améliorer la pérennité des entreprises.

Nos propositions :

Simplification des modalités du conseil :

- **Aide à la création d'un accueil local de type « guichet unique »** (ou d'une plateforme de collaboration),

Renforcement de l'accompagnement des entreprises en développement et l'accélération pour les projets dits « pépites » :

- Appui à la **formation des accompagnateurs**

Mise à disposition **d'outils innovants en faveur des entreprises** :

- Appui au développement d'outils structurants experts de types Pépinières, incubateurs d'entreprises ou fab lab
- Aide à la création d'événementiels sur les territoires (ex : « Petits dej » ou « cocktails » éco du Cœur d'Hérault...)
- Base de données facilitant l'accès aux ressources et aux réseaux.

Création d'un environnement stimulant en faveur des entreprises innovantes :

- **Aide à la création de liens** entre les entreprises, les écoles, les universités et les centres de recherches,
- Incitation à **l'implantation de laboratoires ou de sites délocalisés** de l'enseignement supérieur afin d'irriguer le territoire (en lien avec les filières porteuses : en Cœur d'Hérault viti-vini, écoconstruction, ingénierie de l'eau...)

1.3- Développer et accompagner les secteurs d'activité et les filières

Enjeux :

Le Cœur d'Hérault est un territoire dynamique où les initiatives de création d'activités sont importantes. Le rôle des collectivités publiques est de mettre en réseau les savoirs faire et ressources afin de :

- Structurer les secteurs d'activités existants- Les territoires s'appuient sur leurs « racines » économiques pour conforter et développer l'emploi et l'attractivité de projets nouveaux
- Permettre l'émergence de secteurs d'activités correspondant aux spécificités du territoire ou à un marché potentiel en lien avec la dynamique régionale

Il s'agira de :

- Renforcer et structurer les filières fortes
- Favoriser l'émergence de nouvelles filières prometteuses d'emploi et à potentiel
- Professionnaliser les acteurs territoriaux
- Adapter les outils et les mesures aux saisonnalités des professionnels

Nos propositions :

Appui pour le maintien et/ou le développement des filières fortes locales en lien avec les dynamiques régionales (en Cœur d'Hérault, les filières agricoles, viticoles, bois/énergies/écoconstruction, environnement, artisanat d'art, touristiques, activités de pleine nature, Culture/patrimoine, services aux personnes et médicosocial) et mise en œuvre d'une **politique à l'échelle régionale d'appui à ces filières** bien identifiées (appui à la recherche, à l'innovation, à la mise en réseau, à l'export...).

Accompagnement de **structuration des filières émergentes à fort potentiel** : santé, cosmétique, bien être, silver économie...,

Appui à la spécialisation intelligente

1.4- Conforter l'offre de formation locale

Enjeux :

La GTEC est un levier déterminant pour la création de richesses économiques sur un territoire donné. Le Cœur d'Hérault dispose d'une offre de formation initiale et continue sur le territoire cependant face à la mutation de son écosystème, 2 enjeux s'imposent au territoire :

- Renforcer l'offre de formation en l'adaptant aux secteurs d'activités en développement,
- Professionnaliser l'offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises locales en main d'œuvre qualifiée et déjà familière de l'entreprise.

Nos propositions :

Maillage du territoire avec des formations spécialisées dans des domaines d'innovation de la nouvelle région,

Création d'un **centre de formation en apprentissage** dans les territoires qui en manquent (tel que le Cœur d'Hérault) en lien avec les établissements d'enseignement existants (Centre d'apprentissage « hors les murs »),

- Implantation de **sites délocalisés d'enseignement supérieur, d'universités ou de grandes écoles**,
- Implantation de laboratoires de recherches en lien avec les filières locales existantes

En résumé, pour l'axe 1, nos attentes vis à vis du SRDEII:

- S'appuyer et renforcer les relais territoriaux de proximité dans leur mission d'observation, de prospective, d'animation et de promotion
- Pérenniser et renforcer un accueil structuré de proximité, à qualité et moyen égaux, de type « Guichet Unique », tiers lieux
- Assurer la promotion et le marketing territorial pour les territoires et en lien avec eux
- Financer les pépinières d'entreprises, les incubateurs et les structures d'accompagnement des entreprises et porteurs de projet
- Poursuivre la mise en réseau régional des acteurs économiques
- Prioriser et concentrer les moyens régionaux sur les filières emblématiques, patrimoniales, historiques, émergentes
- Financer des programmes de formation délocalisés, développer les CFA sur les territoires (création d'un CFA en Cœur d'Hérault)
- Contractualisation territoriale et financement de ces relais de proximité dans le cadre du SRDEII

2. Concourir au développement et à l'attractivité économique du territoire

Enjeu global :

Les collectivités locales doivent offrir aux entreprises des conditions propices pour leur développement économique, permettant la création d'emplois localement.

2.1- Planifier et concrétiser une offre foncière et immobilière dans le cadre d'un schéma de développement de l'immobilier d'entreprises.

Enjeux :

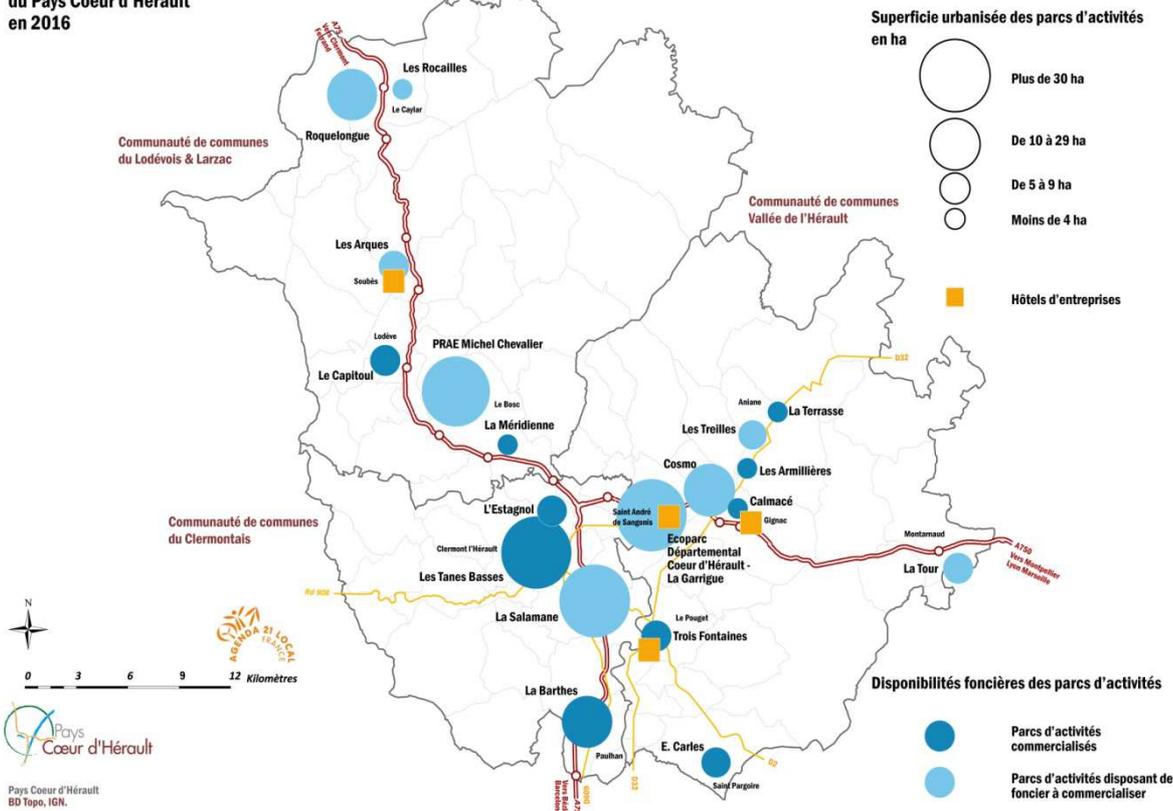
L'implantation d'entreprises sur leur territoire est l'objectif de toutes les intercommunalités, qui sont toutes investies dans des projets d'aménagement économique (parcs d'activités, hôtels d'entreprises notamment). La création d'une grande région Occitanie doit permettre de porter une stratégie d'aménagement économique cohérente, en ne se limitant pas aux grands pôles urbains, en accompagnant le développement économique sur tous les pôles ruraux structurés.

En Cœur d'Hérault, les trois Communautés de Communes du Cœur d'Hérault travaillent à :

- Bâtir une offre territoriale immobilière suffisante, variée, de qualité et adaptée aux entreprises et à leurs étapes de développement
- Créer un parcours résidentiel des entreprises, pour un accueil performant sur le territoire
- Tenir une bourse immobilière et foncière sur des dimensions supra, infra et locale.

Son positionnement et son offre lui permettent d'accueillir de nouvelles entreprises à proximité de la métropole

Les Parcs d'Activités Economiques & Hôtels d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault en 2016



Nos propositions :

Établir une politique régionale d'aide à l'immobilier et au foncier économique :

- **Schéma régional des parcs d'activités** (d'intérêt régional ou plus local)
- Appui au financement des aides à l'immobilier, à la structuration de la **gouvernance, aux structures porteuses d'immobilier d'entreprises** (SEM, Caisse des Dépôts...),
- **Ingénierie financière** (Prêts / Aides - public / privé, ...)
- **Accompagnement des entreprises** pour accéder aux financements
- Appui au développement de **pôle de proximité, hors zones d'activités**

Fournir une aide aux collectivités pour le portage foncier :

- Appui à la réserve foncière aux territoires en tension (économie commerciale, artisanale et industrielle, agricole (notamment élevage-arboriculture-maraichage-forêt), touristique et des centres villes)
- Donner les **moyens d'intervention économique à l'EPF**

- Aider au **financement du parcours résidentiel des entreprises**

- Rôle sur le **marketing territorial dans les salons ou les réseaux nationaux ou internationaux** pour promouvoir les territoires ayant la capacité d'accueillir des entreprises

- **Soutenir les démarches de requalification des ZAE existantes**

- Soutien aux politiques locales de mobilité (**schéma de mobilité**)

2.2- Requalifier et renforcer l'attractivité économique des centres villes et des villages, identifiés dans le cadre d'un projet de territoire

Enjeux :

Les commerces de centre-ville connaissent de nombreuses difficultés menaçant leur survie (baisse du pouvoir d'achat, concurrence des zones périphériques, e-commerce...), les communes rurales peinent à maintenir leur unique commerce de proximité. Au-delà de sa fonction économique et de création d'emplois, le commerce local joue un rôle central en matière de lien social mais aussi de limitation des déplacements.

Le bloc local, désormais compétent pour conduire les politiques locales du commerce, va devoir impulser des actions fortes pour rénover leur centre villes ou centre villages, mais aussi créer des conditions de développement favorables aux commerces et services. Or, les financements de l'Etat (FISAC) sont de plus en plus difficiles à obtenir.

La Région doit engager une politique de soutien fort envers les territoires qui auront engagé des démarches de sauvegarde et de maintien de leurs activités de centre ville.

Nos propositions :

Appui aux politiques locales concertées d'aménagement commercial (ex : au niveau du Cœur d'Hérault, un schéma d'aménagement commercial à l'échelle du SCOT sera approuvé)

Au niveau régional, **les démarches d'animations territoriales collectives seront appuyées**, avec un soutien à l'investissement et au fonctionnement (initiatives publiques et privées)

2.3- Soutenir l'accès et l'aide au portage du foncier agricole

Enjeux :

L'Occitanie dispose de véritables atouts en matière agricole, qui représentent un poids important de son économie. Historiquement agricole, le Cœur d'Hérault continue à avoir une filière agricole forte autour de deux zones de production prépondérantes :

- Territoire viticole dans la plaine, au Sud, avec une zone de production en pleine dynamique de développement et de reconnaissance
- Polyélevage , au Nord, sur les Causses du Larzac.

Des dynamiques de diversification agricole sont en cours.

Trois types d'enjeux sont identifiés en Cœur d'Hérault :

- Enjeux de maintien de terres agricoles (face aux problèmes de pression foncière et de transmission notamment)
- Enjeux énergétiques et écologiques, afin d'assurer sa soutenabilité dans les années à venir. Sont citées notamment la question de l'accès à l'eau, la diminution des pesticides, l'agroforesterie.
- Enjeux de maintien de la qualité des paysages et de la biodiversité

L'économie agricole participe de manière active à l'attractivité touristique du territoire. Il existe quelques secteurs agricoles en expansion dans les sites à fort potentiel de valorisation viticole et/ou touristique.

De même sur les parties en garrigues, le maintien du pastoralisme est essentiel.

Nos propositions :

Soutenir les démarches publiques locales organisées pour l'accès et portage du foncier agricole :

- **Financer l'animation foncière locale** sur du moyen et long terme (travail de fonds à reconnaître)
- **Appui à l'acquisition du foncier** sur des secteurs jugés prioritaires en termes de potentialités agricoles ou de maintien de paysages ou de développement des circuits-courts
- **Reconquérir les friches et accompagner les reconversions** (appui au portage foncier)

Soutenir les initiatives privées :

- **Aide sur les 1ers ha** (favoriser les systèmes de petites tailles)
- **Soutenir les démarches de transmission agricoles**

2.4- Renforcer les conditions de développement de l'économie touristique

Enjeux :

L'économie touristique est un des secteurs les plus dynamiques du territoire, grâce à la présence de trois Grands sites (St-Guilhem-le-Désert, Cirque de Navacelles, Vallée du Salagou et cirque de Mourèze). Le tourisme bénéficie de nombreux autres acteurs économiques, pour l'offre de loisirs, notamment de pleine nature et pour les restaurateurs, hébergeurs... Au-delà des enjeux identifiés dans le livre blanc sur le tourisme produit par les acteurs touristiques, plusieurs enjeux majeurs sont identifiés en Cœur d'Hérault :

- Développer une économie touristique de qualité, équilibrée, permettant l'accueil de séjours sur plusieurs jours
- Organiser un accueil de qualité et assurer la diffusion des flux touristiques sur le territoire et leur répartition dans le temps
- Accompagner et/ou développer la montée en gamme de l'offre touristique
- Structurer une offre autour des piliers identitaires du territoire
- Montée en compétence des acteurs du tourisme
- Maintenir la qualité des paysages, avec un travail de fond à mener sur l'urbanisation
- Assurer une dynamique commune entre les entités du Pays cœur d'Hérault élargi, notamment les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Grand Pic Saint Loup. Les démarches Grands Sites de France constituent une opportunité de rapprochement et permettent de penser une activité touristique importante à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, ou dans le grand territoire.

Nos propositions :

Appui à **l'adaptation et à la constitution des offres d'hébergement touristique diversifié** : pouvoir accueillir des séjours sur plusieurs jours, car ils font défaut compte-tenu de la carence du territoire en hébergements touristiques adaptés.

Formation à la qualité des prestataires publics et privés (accueil, produits et services, Langues)

Création d'un **programme régional qualifiant en cohérence avec le calendrier saisonnier** des acteurs concernés

Renforcer les pôles touristiques majeurs par le soutien public-privé et en faisant des **Grands Sites le socle d'une politique touristique régionale de haute qualité**

Appui aux actions mutualisées

Accompagnement des initiatives permettant **de connecter l'offre touristique proposée avec les patrimoines locaux** et ouvrir la voie à des formes émergentes de tourisme, comme le **tourisme vigneron et l'agritourisme, les APN.**

Repenser **la place des territoires au sein de l'Occitanie** – Pyrénées Méditerranée, en termes de stratégie, de promotion et de communication.

2.5- Doter le territoire des moyens indispensables à l'accueil et au développement des entreprises

Enjeux :

De part sa position stratégique et son dynamisme socio-économique, le Cœur d'Hérault a des atouts pour séduire les entrepreneurs, avec des projets de création ou développement d'entreprises. Il s'agit de jouer sur ses atouts, afin de limiter les faiblesses qu'il connaît en tant que territoire rural (notamment sa faiblesse en termes numériques).

Nos propositions :

Appuyer le maillage de l'ensemble du territoire par des offres numériques adaptées aux besoins futurs des entreprises :

- Infrastructure haut débit à minima
- Des forfaits numériques accessibles aux professionnels ruraux pour être compétitifs par rapport aux forfaits des métropoles
- Téléphonie mobile
- WIFI sécurisé, ...

Permettre de proposer une offre concertée à des prix acceptables

Accompagner les démarches d'innovation SMART Rurales

Soutenir financièrement les projets de nouvelles formes de travail (Centre d'affaires - Espaces de coworking et de télétravail -

2-6 – renforcer les conditions de développement de l'ESS et de l'économie circulaire

Enjeux :

L'ESS et circulaire est un secteur économique à part entière, porteur d'innovation notamment sociale et moteur du développement du territoire. ESS et Développement Durable partagent de nombreux points communs, d'où leur importance pour le territoire (Agenda 21). L'ESS crée du lien social, favorise la cohésion territoriale, permet le développement d'activités associatives, culturelles, environnementales en relocalisant les emplois. Outre ces finalités environnementales et sociales, l'ESS est un levier pour l'accès à l'emploi des jeunes (et populations fragilisées) car cette forme d'entreprise s'implante sur des territoires délaissés par les entreprises classiques et offre des possibilités de nouveaux métiers, en lien avec de nouvelles formes de travail.

Nos Propositions :

Faire un diagnostic territorial des acteurs, des besoins spécifiques et des difficultés

Consolider les réseaux existants et animer une réflexion collective

Faciliter l'implantation des structures de l'ESS et de l'économie circulaire, des fab-labs et des living labs et faire leur promotion (programme de sensibilisation auprès des élus, techniciens, entreprises)

Aider les acteurs de l'ESS à pérenniser leur activité et à se professionnaliser (point d'appui et de services locaux, formation, mutualisation...)

Lutte contre l'enclavement numérique (THD)

En résumé, pour l'axe 2, nos attentes vis à vis du SRDEII :

Foncier et immobilier

- Contribuer aux efforts des collectivités en matière d'immobilier d'entreprises (en adéquation avec le parcours résidentiel Incubateur, pépinière, hôtels d'entreprise) et d'accès au foncier
- Porter un regard particulier sur l'accès au foncier agricole (animation foncière locale – aide à l'acquisition)
- Formaliser un pack solution financement et portage d'un projet immobilier

Centres Villes et bourgs

Soutien au projet de renforcement des Bourgs centre (rénovation – schéma d'aménagement – actions territoriales collectives)

Montée en gamme du tourisme

- S'appuyer sur le potentiel, l'image et le savoir-faire des Grands Sites
- Aide à l'évolution en qualité de l'offre d'hébergement et des filières émergentes
- Formation des acteurs du tourisme

Territoires connectés

- Assurer un accès THD et Téléphonies sur le territoire régional, dans des conditions tarifaires équitables

ESS

- Financement de points d'appui territoriaux et d'espaces d'expérimentations et de mutualisation
- Contractualisation territoriale du SRDEII et financement

3. Renforcer la compétitivité des entreprises

Enjeu global :

Le développement économique des territoires repose sur la diversité et la force de nos entreprises, mais aussi dans notre capacité à faire émerger de nouvelles activités et de conforter nos savoir-faire dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Majoritairement des TPE, les entreprises doivent pouvoir s'appuyer sur des relais performants de proximité, connectés aux ressources régionales (quel que soit leur lieu d'implantation), sur des outils financiers et des dispositifs simples, adaptés et réactifs.

La mise en avant de leur savoir-faire à l'échelle Régionale et Locale (tel que le Prix de la TPE co-fondé par L'Agence économique du Sydel Pays Coeur d'Hérault et qui vit sa 14ème édition cette année sur un territoire qui ne fait que s'agrandir (Département de l'Hérault, du Gard, bientôt l'Aude et Toulouse))

3.1 Donner accès aux TPE/PME à des aides et des outils régionaux et locaux

Enjeux :

Les dispositifs d'aides sont souvent liés à des typologies d'entreprises, des innovations caractérisées, pour autant, le développement des TPE nécessite des investissements et des moyens qui ne rentrent pas toujours dans ces typologies. Il s'agira notamment de :

- Donner les moyens aux entreprises et porteurs de projets de passer des caps et sécuriser ainsi leur phase ante et post création par des aides financières, mobilisables rapidement
- Se doter de réseaux d'experts régionaux accessibles
- Donner accès à un accompagnement adapté, spécialisé et de qualité
- Assurer des relais locaux, de proximité

Nos propositions :

Appui à l'Ingénierie financière adaptée: subventions, avances remboursables, garanties...

Poursuite de la simplification administrative et accélération des procédures (ex : mobilisation d'enveloppe prévisionnelle, étudiée en fonction des typologies de projet et débloquée à chaque phase de besoin après validation de l'accompagnateur référent)

Aide au « Rebond » : les outils de financement doivent prévoir dispositifs d'aides mobilisables en période de difficulté et ce, dans le cadre d'un accompagnement plus soutenu.

Cofinancement facilité dans le cadre de programmes Européens

Outils régionaux et réseaux d'experts mobilisables, notamment en matières d'innovation, de R&D, de transferts de technologies, d'appui à l'internationalisation, à la promotion commerciale, à l'accès au marché...

3.2 Accompagnement des TPE/PME dans leur adaptation au marché et leur modernisation

Enjeux :

Les TPE, et ce, quelles qu'elles soient, naviguent sur des marchés fortement concurrentiels et évolutifs au regard des exigences clients et des réglementations. Elles n'ont pas les ressources internes, ni les moyens de rester toujours compétitives. Il s'agira d'aider les entreprises à opérer et réussir les transitions internes nécessaires à leur pérennité et au maintien de leur avantage concurrentiel mais également de garantir une même qualité d'accompagnement sur tous les territoires.

Nos propositions :

Appui à la Transition numérique / Digitalisation (Stratégie digitale adaptée, Outils et Méthodes, management du changement, formation,...)

Appui à la Transition énergétique (diagnostic/préconisation de réduction des consommations, mise en œuvre: actions engagées, investissement - organisation interne, amélioration continue,...)

Appui aux changements organisationnels et les démarches de progrès dans les entreprises

3.3 Identifier et s'appuyer sur les compétences et les savoir faire régionaux

Enjeux :

La Région, de part la diversité de ses territoires et de leurs atouts respectifs est dotée d'un véritable capital pour assurer sa place de leader en matière d'attractivité et de développement économique.

La politique Régionale se devra de prendre en compte ces spécificités pour assurer une équité dans la mobilisation et l'accessibilité aux moyens et outils régionaux et ce, notamment pour préserver et maintenir des savoir-faire locaux et régionaux.

Nos propositions :

Doter la Région d'une force commerciale et marketing qui bénéficiera à tous les échelons territoriaux (Valorisation régionale, nationale, internationale)

Aider à préserver et à renforcer les savoir faire et les acteurs économiques, porteurs de l'économie régionale et locale

Soutenir les événements, prix, concours et manifestations diverses permettant de mettre en avant les savoir-faire régionaux et Locaux, et notamment du **Prix de la Très Petite Entreprise**.

Soutenir les acteurs locaux, y compris leur maintien dans des périodes de "difficultés" qu'ils peuvent traverser (lien avec la partie financement)

En résumé, pour l'axe 3, nos attentes vis à vis du SRDEII :

- Mailler le territoire régional de relais d'appui et de conseil
- Proposer un programme d'aide, « packs » diversifié, quelle que soit la typologie d'entreprise, ses phases de développement
- Accompagner résolument la transition numérique des entreprises
- Promouvoir l'offre des entreprises et les savoir-faire régionaux (salons, mise en réseaux, concours)
- Sauvegarder les Savoir-faire régionaux

Financement – Services supports

Un engagement fort et concerté du Cœur d'Hérault pour un développement économique durable et inséré dans son environnement régional

Suite à la loi NOTRe, les intercommunalités ont l'obligation de revisiter leurs actions économiques. Au delà des actions d'aménagement et de développement issues des lois de 1992, c'est le moment opportun pour repenser les compétences stratégiques afin de donner toute la force à l'action aux deux partenaires : Région et Intercommunalités. **Les trois collectivités qui fondent le Pays Cœur d'Hérault ont profité de cette opportunité pour produire une contribution commune** s'appuyant sur le travail antérieur du territoire et les nouveaux contextes réglementaires et financiers.

Notre contribution, issue d'une concertation locale reflète nos attentes et nos espoirs vis-à-vis du nouveau SRDE-II.

A travers cette réflexion commune, **nous voulons réaffirmer nos convictions** :

- Reconnaître et **prendre en compte la spécificité et la diversité des territoires de cette grande Région** ;
- Proposer de **nouvelles formes de contractualisation** avec les territoires organisés et leurs intercommunalités (gouvernance et mise en œuvre opérationnelle des schémas) reposant sur des objectifs communs et permettant le renforcement mutuel des stratégies locales et régionales ;
- Rendre lisible l'action en faveur de l'économie **en simplifiant les process**.
- **Structurer des programmes d'aides à l'investissement, au fonctionnement des entreprises** avec un **soutien tout particulier aux TPE**, composante essentielle de notre tissu économique.
- **Soutenir le développement économique rural notamment celui porté par les collectivités** : actions favorisant la mobilité, le développement du numérique (infrastructures et usages) ; le maintien des commerces, des services de proximité, la préservation des centres villes et villages ; l'agriculture
- **Soutenir tous les secteurs d'activité qu'ils relèvent de l'économie productive ou présente** ainsi que les facteurs qui participent à ces développements (patrimoines, équipements structurants en tourisme,...).
- Prendre en compte **les besoins économiques de demain** notamment concernant le **foncier économique**

Le Pays Cœur d'Hérault bénéficie d'un développement économique généré par l'accroissement de la population et par sa proximité avec la métropole montpelliéraine. Pour autant, le territoire est déjà engagé sur le soutien à de nombreux secteurs d'activités (agriculture, tourisme, agroalimentaire, environnement), composantes d'un territoire à forte dominante rurale et où l'innovation est très présente (avec notamment des projets et entreprises accompagnés par la pépinière multipolaire du Cœur d'Hérault et dans le cadre du programme LEADER).

Les attentes du territoire sont à la fois de soutenir un contexte favorable à l'implantation et au développement des entreprises, mais également d'avoir une politique d'aides individualisées nécessaire quelle que soit l'étape de vie de l'entreprise, y compris dans les moments délicats. **Nous pensons que les 3 axes « renforcer l'écosystème économique », « concourir au développement et à l'attractivité économique du territoire » et « renforcer la compétitivité des entreprises du territoire » présentés dans cette contribution s'inscrivent pleinement dans le SRDE II.**

Aussi, nous nous engageons à ajuster le schéma stratégique économique du Cœur d'Hérault après la publication du SRDE-II, début 2017.

Annexes

annexe 1 : Charte de développement du Cœur d'Hérault

annexe 2 : Présentation simplifiée du Schéma stratégique économique du Cœur d'Hérault